



Implantation d'un snack bar, quelle licence ?

Par **jean**, le **14/05/2011** à **16:23**

Bonjour,

Je souhaite ouvrir un camion snack bar (conteneur aménagé, comme on en trouve chez nous), pour y vendre des sandwichs, salades, et des boissons de 1er et 2ème catégories avec une petite terrasse, j'ai l'intention d'installer quelques chaises et tables (6 tables) devant le snack bar.

je possède déjà la licence 1, la mairie me propose de m'installer près d'un terrain de sport, vu la place qu'il y a.

dois-je prendre une autre licence pour ce snack ?

Merci par avance de votre réponse, Bien cordialement et bonne continuation.

Jean

Par **mimi493**, le **14/05/2011** à **16:46**

[citation]j'ai l'intention d'installer quelques chaises et tables (6 tables)devant le snack bar.

[/citation] donc la mairie vous fera payer la location de l'espace public, pensez-y.

Pour avoir le moins de problème possible, contentez-vous des boissons de la catégorie 1.

Sinon, pensez à avoir une sérieuse assurance professionnelle (si quelqu'un boit quelques bières chez vous et se viande en voiture ou scooter après)